



**VOTRE REGIME D'INSCRIPTION**

Formation initiale

**VOTRE STATUT**

Auditeur libre

**VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

Exercez-vous une activité professionnelle ?  OUI  NON  
 Si OUI, êtes-vous :  Salarié en CDI  Salarié en CDD - Durée : mois .....  Travailleur indépendant  
 Quelle est votre profession ? .....  
 Précisez votre quotité de temps de travail :  Mi-temps  Temps complet  Nombre d'heures par mois : .....

Si NON, êtes-vous : Demandeur d'emploi ?  OUI  NON Retraité  OUI  NON Parent au foyer  OUI  NON  
 Retraité de l'Université de Tours (fournir un justificatif)  OUI  NON

**LE DERNIER ETABLISSEMENT DANS LEQUEL VOUS AVEZ SUIVI VOS ETUDES**

Lycée  Lycée étranger (10)  Lycée français à l'étranger  Université  IUT  
 BTS  CPGE  IUFM  Autre, précisez : .....  
 Nom de l'établissement : .....  
 Ville : ..... Dép. |\_\_|\_\_| Pays : ..... Année |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_|

**VOTRE SITUATION EN 2012 - 2013**

**Scolarisé en 2012 - 2013**

Université - Nom de l'établissement : ..... Ville : ..... Dép. |\_\_|\_\_|  
 Autre, précisez : .....

**Non scolarisé en 2012 - 2013**

Mais précédemment inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur  
 Et jamais inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur

**LE DERNIER DIPLOME QUE VOUS AVEZ OBTENU**

Intitulé du diplôme : .....  
 Dép. |\_\_|\_\_| Pays : ..... Année |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_|

**MODE DE REGLEMENT - Le détail des droits payés figurera sur la quittance de votre justificatif d'inscription.**

CHEQUE  MANDAT POSTAL  CARTE  ESPECES

Je certifie exacts les renseignements portés dans ce dossier

A Tours, le...../...../ 2013

Signature

## INFORMATION

L'auditeur libre peut assister aux cours magistraux de l'Université (sauf pour les Ecoles d'ingénieurs, IUT, Médecine et Pharmacie) dans la limite des places disponibles.

Il peut assister aux cours magistraux mais ne peut être présent ni aux travaux dirigés ni aux travaux pratiques.

Il ne peut pas non plus se présenter aux examens.

L'auditeur libre peut, s'il le souhaite, acquérir le Passeport Culturel Etudiant (PCE) proposé par le service culturel de l'Université pour la somme de 7 euros.

Mais il ne peut pas bénéficier du PACK'SPORT.

## IMPORTANT

Ce dossier permet la saisie informatique de votre dossier administratif dans notre logiciel de gestion.

A ce titre, tous les renseignements demandés doivent **OBLIGATOIREMENT** être complétés.

DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

Cession de droit à l'image

Je soussigné(e)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL : ..... MÉL. : .....

Dénoté(e) le modèle,
déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

[ ] J'autorise [ ] Je n'autorise pas

le président de l'université François-Rabelais de Tours ou son représentant
60 rue du Plat d'Étain BP 12050 - 37020 TOURS Cedex 1,

à me filmer ou me photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but
d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents
supports de communication externe ou interne de l'université François-Rabelais, actuellement disponibles ou à venir et dont
la liste figure ci-dessous :

- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques
- Présence lors d'événements
- Publicité ayant pour objet la promotion de l'université François-Rabelais et associés.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants,...).

Cette autorisation est valable pour une durée de 20 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'informa-
tion, de formation, d'enseignement et de recherche. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la
réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait en 1 exemplaire à ....., le .....

Signature

DOCUMENT A LIRE ET SIGNER OBLIGATOIREMENT

## CHARTRE DE L'UNIVERSITE DE TOURS POUR LE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DES RESEAUX

*Approuvée par le Conseil d'Administration de l'université le 17-12-1996*

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein de l'établissement, et de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

### 1- Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de l'établissement ainsi que des ressources extérieures accessibles via les réseaux informatiques.

### 2- Conditions d'accès

Le droit d'accès à un système informatique est soumis à autorisation ; il est personnel et incessible, et cesse lorsque les raisons de cet accès disparaissent. Ce droit est limité à des activités conformes aux missions de l'établissement (recherche, enseignement, administration). La connexion d'un système informatique au réseau doit être accompagnée de la signature de cette charte par le responsable du système.

### 3- Confidentialité

Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres utilisateurs. L'utilisation du poste de travail personnel, ou des fichiers d'un utilisateur exige l'accord écrit de ce dernier.

### 4- Respect des droits de propriété

La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit. Les copies de sauvegarde sont la seule exception.

### 5- Informatique et liberté

La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

### 6- Principes de base

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique, et aux relations internes et externes de l'établissement.

La sécurité est l'affaire de tous ; chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer et mettre en application les règles de bon sens et les recommandations fournies par les administrateurs et les responsables de l'outil informatique.

### 7- Sanctions applicables

La loi et les textes réglementaires définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques.

Tout utilisateur n'ayant pas respecté la Loi pourra être poursuivie pénalement.

En outre les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans cette charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement.

Je soussigné(e), ..... (Nom et Prénom)

utilisateur des moyens informatiques et réseaux de l'université François-Rabelais (Tours) déclare avoir pris connaissance de la présente charte de bon usage de l'informatique et des réseaux et m'engage à la respecter.

Lu et approuvé ..... Tours, le .....

Signature